

L'école face au défi de l'application des principes du droit

Le droit des élèves, un outil contre l'arbitraire

Le droit existe pour défendre les élèves contre les abus, mais permet aussi d'améliorer le climat dans l'établissement, en promouvant le respect des règles. Les explications de Paul Raoult, ancien président de la FCPE, et de M^e Valérie Piau, avocate en droit de l'éducation et auteur du Guide Piau¹.

Pourquoi les droits des élèves constituent-ils un sujet important selon vous ?

Paul Raoult : Les droits des élèves ne sont pas toujours respectés, et trop souvent encore, ils ne sont même pas connus des enfants et de leurs parents. Cela favorise les abus, voire l'arbitraire, au sein des établissements scolaires. Il faut expliquer aux enfants qu'ils ont certes des devoirs, mais aussi des droits. Et ils doivent être en mesure de les revendiquer, y compris dans le cadre de l'Education nationale.

Or, il est fréquent que les enfants n'aient pas un accès effectif à leurs droits. Prenons l'exemple des règlements intérieurs : alors que c'est obligatoire, ils ne mentionnent pas toujours les sanctions applicables, et presque jamais les recours. C'est un héritage de l'éducation à la française où, jusqu'en 1968, les enfants n'avaient que le droit de se taire.

Valérie Piau : Le Code de l'éducation, c'est comme le Code de la route ou le Code du travail : ce sont des règles qui s'imposent à tous. A l'école, il y a des règles, ce n'est pas l'arbitraire. Mais le Code de l'éducation ne date que de 2000, et la plupart des parents ignorent jusqu'à son existence.

Les droits de l'élève se construisent-ils contre l'institution, les enseignants ?

Paul Raoult : On fausse le débat en opposant le droit des enfants et celui des adultes : il s'agit de respect mutuel, et contrairement à ce que l'on entend encore, la liberté des uns ne s'arrête pas là où commence celle des autres. L'autre

n'empêche pas mes droits, ses droits se construisent avec les miens, c'est ensemble qu'on construit des espaces de liberté.

Valérie Piau : De plus, le fait de bien appliquer le droit à l'école, cela renforce l'autorité du professeur et du chef d'établissement. Plus on respecte les règles, plus on est respecté, notamment en matière de sanctions. Le rapport Debarbieux a montré que le fait de ne pas respecter les procédures contradictoires renforce la violence dans l'établissement. Le respect des règles est dans l'intérêt de tous : quand j'interviens auprès du recteur pour un remplacement de professeur non assuré, cela arrange aussi le chef d'établissement.

Quels sont les principaux sujets sur lesquels le droit peut être mobilisé ?

Valérie Piau : Les thèmes sur lesquels j'ai le plus de demandes des parents, c'est l'orientation, les problèmes d'accès à l'éducation pour les élèves en situation de handicap, physique ou cognitif, et l'inaction face à un harcèlement que subit l'enfant. Si les parents ne sont pas d'accord avec une orientation, par exemple, il faut savoir que le chef d'établissement a l'obligation de les recevoir et de motiver sa décision, sans quoi elle peut

être annulée par le tribunal administratif. Car c'est bien lui qui décide des orientations, et non le conseil de classe.

Le droit permet aussi d'obtenir, pour les enfants handicapés, un projet d'accueil individualisé, ou que l'Education nationale rescolarise un enfant de plus de 16 ans pour lequel elle disait ne plus avoir de solution, car elle est dans l'obligation d'en trouver une.

Quand la procédure doit-elle prendre le pas sur une démarche amiable ?

Paul Raoult :

Nous privilégions toujours le dialogue et les échanges, mais malheureusement, on se heurte souvent à un mur. Il ne faut alors pas hésiter : s'il y a un manque de volonté de la part de l'institution ou de ses représentants, il faut faire valoir ses droits tout de suite.

Valérie Piau : S'appuyer de façon formelle sur le droit permet de régler beaucoup plus vite les problèmes et les abus de l'Education nationale, et il faut dans tous les cas, même amiables, toujours doubler ses entretiens d'un écrit envoyé à son interlocuteur et reprenant les termes de l'échange.



Propos recueillis par Dante Sanjurjo

(1) Le Guide Piau : les droits des élèves et des parents d'élèves, Valérie Piau, 320 p., l'Étudiant, 2014.